



**Délégation Académique
à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC)
Dispositif « 100% EAC CANNES »**



AFFICHE TON FESTIVAL DE CANNES 2023

Appel à projet :

En partenariat avec les Archives municipales de Cannes, la DAAC propose aux établissements cannois de réaliser leur affiche pour la prochaine édition 2023 du Festival de Cannes. Depuis 1939, le Festival de Cannes commande à un artiste de créer l'affiche de sa session annuelle, laquelle est révélée au public à peu près un mois avant l'événement.

En parallèle du réseau officiel, il est proposé aux élèves d'élaborer la leur !
L'affiche devra :

- être réalisée soit par la classe, soit individuellement, portée néanmoins par l'établissement,
 - respecter le format 80X60 (format officiel de l'affiche du Festival), selon une technique graphique au choix (photo / montage de photos, dessins à la main ou numériques, collages, linogravure...)
- ➔ Elle sera adressée aux **Archives municipales** (espace Calmette, 18 rue du Dr Calmette) avant le **vendredi 7 avril 2023, 17h**.

**Les affiches lauréates seront exposées aux Archives municipales
(espace Calmette), pour le plaisir de tous les visiteurs,
jusqu'au 3 juin 2023.**

Avant de se lancer dans ce travail, pour mieux plonger dans l'atmosphère et l'histoire du Festival, il est intéressant de procéder à la visite de l'exposition : « **Un Palais pour un Festival : du Casino Municipal au Palais des Festivals et des Congrès -Exposition de 1946 à 1982** » : les Archives municipales de Cannes y mettent en lumière, à travers l'histoire du bâtiment qui a servi d'écrin au festival, la détermination de la municipalité et des acteurs économiques locaux pour faire de Cannes la capitale mondiale du 7^e Art. Du casino municipal, haut-lieu du divertissement cannois pendant la saison d'hiver, à la construction de l'actuel Palais des festivals et des congrès inauguré en décembre 1982, près d'un demi-siècle d'histoire de la cité cannoise est retracé à partir d'archives publiques et privées.

Une visite commentée de l'exposition par une médiatrice, pour une classe ou un groupe d'élèves accompagné de leur professeur, est possible. Pour réserver, contacter Joséphine SAIA, médiatrice culturelle à l'Espace Calmette : giuseppina.saia@ville-cannes.fr, 04 89 82 20 75. Les élèves ont la possibilité de venir visiter l'exposition en individuel, aux horaires d'ouverture de l'Espace Calmette, entre 13h30 et 17h, du lundi au vendredi.

Les Archives municipales peuvent proposer des images libres de droit à intégrer aux productions d'élèves (**attention ! les affiches officielles du festival et affiches de films ne sont pas réutilisables**).

Pour participer au concours, il est nécessaire de **s'inscrire auprès de Marieke OLIVIERI**, Chargée de mission pour la DAAC, à l'adresse : marieke.olivieri@ac-nice.fr, avant le **06 /01/2022**, en précisant le niveau scolaire.

DETAILS DU PROJET EXPLICITES DANS LE REGLEMENT JOINT.

REGLEMENT DU CONCOURS « AFFICHE TON FESTIVAL DE CANNES 2023 »

Article 1 – Organismes du concours : Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) du Rectorat de NICE et Archives municipales de Cannes.

Article 2 – Objet du concours : réalisation d'une affiche représentant, pour les élèves, la session 2023 du Festival de Cannes, en parallèle de l'affiche officielle qui sera révélée au public en avril 2023.

Article 3 – Participation et inscription au concours : Ce concours est proposé aux élèves de collèges et de lycées (généralistes, technologiques, professionnels) publics et privés du territoire de la ville de Cannes. Les élèves peuvent y participer dans un projet collectif (un groupe, une classe) ou de façon individuelle, mais c'est un professeur de l'établissement qui procède à l'inscription auprès de marieke.olivieri@ac-nice.fr en précisant le niveau scolaire. L'inscription au concours débute le 06/12/2022 et s'achève le 06/01/2022 à 18h.

Article 4 – Information du concours : la DAAC de Nice diffusera la proposition par mail dans ses réseaux sur le territoire de Cannes.

Article 5 – Le travail demandé aux participants : une affiche Format 80X60 (format officiel de l'affiche du Festival), qui sera leur symbole de la session 2023 du Festival de Cannes. Le style et la technique graphique retenus par les élèves pour réaliser le visuel sont libres : la photographie, le dessin (feutres, crayons, peintures, pastels...), le collage, un montage numérique...

Article 6 – Date de clôture du concours et modalités de réception des productions : La date de clôture du concours est fixée au vendredi 07 avril 2023 à 17h, document à porter en mains propres aux Archives municipales de Cannes (18 rue du Dr Calmette), ouvertes du lundi au vendredi de 13h30 à 17h.

Article 7 – Un jury, composé de représentants de la mairie (professionnels de la culture et élus), de la DAAC (enseignants), décernera sa palme d'or et une palme par catégorie d'âge [1^{ère} catégorie : 6^e/5^e ; 2^e catégorie : 4^e/3^e ; 3^e catégorie : lycée]. Les affiches lauréates seront exposées aux Archives municipales jusqu'au 3 juin. L'annonce des résultats sera effectuée par mail adressé aux établissements et un courrier de félicitations sera envoyé aux élèves lauréats qui seront reçus, lors d'une cérémonie, par la Directrice des Archives.

Article 8 – Protection des données personnelles : Les informations nominatives recueillies dans le cadre de l'opération seront traitées conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.

Article 9 – Acceptation du règlement : Le simple fait de participer à ce concours vaut l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de l'arbitrage de l'organisateur des cas prévus et non prévus.

Article 10 – Propriété intellectuelle : Les affiches lauréates seront exposées aux Archives municipales jusqu'au 3 juin et seront restituées ensuite aux établissements, de même que celles qui n'auront pas été choisies. Elles pourront être prises en photo dans le cadre exclusif d'action d'information, de promotion et de valorisation des actions pédagogiques menées par la ville de Cannes ou par la DAAC. Les participants s'engagent à créer des œuvres originales, sans réutilisation totale ou partielle d'œuvres déjà existantes.